



Direction générale de
l'agriculture, de la
viticulture et des affaires
vétérinaires

Ch. de Grange-Verney 2
1510 Moudon

Station de protection des plantes

Bulletin grandes cultures et herbages

Bulletin du 21 mars 2024

Les nouveautés par rapport au bulletin du 15 mars sont indiquées en rouge.

RESUME

Culture	Organisme/soin	P	I	Intervention
<u>Céréales</u>	Fumure azotée	■	■	2 ^{ème} apport sur céréales avancées
	Adventices présentes			Lutte mécanique ou chimique
<u>Colza</u>	Méligèthes	■	■	Vol en cours, contrôler régulièrement les parcelles
<u>Pois</u>	Adventices	■	■	Herbicide de prélevée
<u>Lupin</u>	Adventices	■	■	Herbicide de prélevée
<u>Herbages</u>	Météo des prés	■	■	
	Lutte rumex			Bonnes conditions météo

P=Présence (■=aucun ; ■=faible ; ■=fréquent) I=Intervention (■=peu de cas ; ■=à surveiller/à prévoir ; ■=suivi impératif).

L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité du signataire. N'utiliser que des produits de traitement des plantes homologués, des liens plus précis se trouvent sur [notre site](#). Utilisez le produit phytosanitaire avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Le détail des exigences d'utilisation des produits est résumé dans un [fichier Excel](#) et [les fiches techniques AGRIDEA](#).

Luttes contre les vivaces dans les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)

La lutte contre les vivaces en plante par plante est possible dans les différentes SPB en terre ouverte et herbage selon le tableau ci-joint.

Pour 2024, dans le cadre d'un essai encadré par Agroscope, l'application d'herbicide par détection (p. ex. Ecorobotix) est possible dans toutes les SPB contre rumex et chardons. L'essai sur des prairies extensives comme sur des SPB en terre ouverte (jachère, ourlet, ...) prévoit un contrôle de certaines parcelles par des chercheurs, la localisation de la parcelle est indispensable.

L'application est donc soumise à autorisation qui sera demandée directement par ACORDA (onglet divers – nouvelle demande d'autorisation de traitement).

Dosage pour 10l	Rumex	Liserons	Chardon	Séneçons	Chiendent
Ally Tabs	3 tab				
Simplex	50 ml		100 ml	100 ml	
Picobello	100 ml		50 ml		
Lontrel, Clio (103g clopyralide/l)			30 ml		
Alopex (720 g clopyralide/kg)			4 g		
Fusilade Max et divers Targa Super et divers					100 ml

Les informations sur la parcelle ainsi que les coordonnées sont communiquées à Agroscope pour une visite de terrain.

Si la date de traitement diffère de celle annoncée, nous vous remercions de nous le communiquer rapidement (info.spp@vd.ch).

Cette démarche de l'OFAG vise à tester la capacité de détection des machines actuellement sur le marché et évaluer une éventuelle mise en œuvre plus large.

Toute intervention est soumise aux homologations de l'index de l'OSAV

- Ally Tabs contre rumex et séneçons toxiques avec 2 tablettes par are
- Alopex et Rapper contre chardons à 0.04%
- Clio et Lontrel contre chardon à 0.3%
- Picobello contre rumex (1%) et chardon (0.5%).

d'érosion et compte comme point de réduction du ruissellement mais nécessite une surveillance accrue concernant les limaces ou autres ravageurs du sol. Afin de soutenir la croissance, un apport d'azote au semis peut se justifier lors d'un semis sous litière.

Dans les parcelles sujettes aux **[nématodes du collet](#)** le semis se fera dans des conditions poussantes afin de garantir une levée rapide. Eviter le semis dans des parcelles qui contiennent du **[souchet comestible](#)**.

Le **désherbage sur la ligne** uniquement est possible au semis sans autorisation préalable. Cela permet de réduire l'utilisation des herbicides et de sarcler sur le rang ([FT 3.37-38](#)).

La pose de sacs recouvrant des granulés antilimaces permet le suivi des **[limaces](#)** dès le semis. Un contrôle régulier est important.



POMMES DE TERRE

Attracap (champignon parasite) a à nouveau une homologation temporaire contre larves de **[taupin](#)**, il doit être appliqué sur un sol chaud ($>10^{\circ}\text{C}$) et humide directement après réception du produit. Son efficacité est partielle et son utilisation n'est pas soumise à autorisation. Attracap est utilisable dans le programme de non-recours aux produits phytosanitaires.

MAÏS

Chrysomèle de racines

Sur tout le territoire cantonal, il est interdit de cultiver du maïs en 2024 sur toutes les parcelles sur lesquelles du maïs a été cultivé en 2023 (culture principale ou seconde culture). L'objectif de la mesure vise à éradiquer la **[chrysomèle](#)** des racines du maïs.

Pyrale du maïs

Les trichogrammes sont à commander avant le 31 mars chez Andermatt Biocontrol et jusqu'au 20 avril chez [Omya](#) ou [Agroline](#).

BIO

Des faux-semis avant la mise en place du maïs permettent de détruire les plantules et ainsi limiter les levées d'aventices dans les cultures.

Corneilles et corbeaux

L'utilisation de semences traitées au Korit 420 FS est encore possible pour cette année. Pour la première fois, un produit naturel à base de poivre a été homologué par l'OSAV jusqu'au 31 août 2024. Le Black Pepper Oleoresin (BPO) commercialisé sous le nom d'Ibisio peut être traité sur les semences de maïs. A notre connaissance, les variétés de maïs suivantes devraient être proposées avec ce traitement :

Maïs ensilage précoce	DKC3218
Maïs ensilage et grain	DKC3434, DKC3400, DKC3888, DKC3939, DKC4598

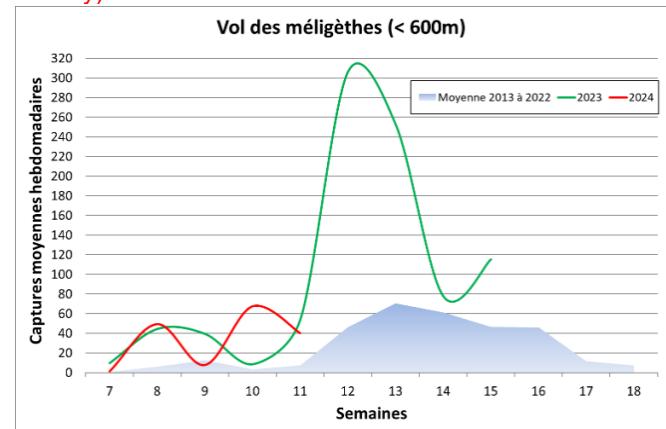
COLZA

Stade: boutons floraux détachés (CD 53) à premières fleurs ouvertes (CD 59-60)

Insectes de printemps (FT 6.6.7 et 6.6.9)

La météo très chaude a favorisé le vol des **[méligrèthes](#)** ces derniers jours ([réseau d'observation](#)). Le vol a

parfois été massif (> 50 méligrèthes/plante à Grange-Verney).



Une intervention spécifique contre gros charançon ([vidéo](#)) n'est plus nécessaire.

Les interventions contre les **[méligrèthes](#)** ([vidéo](#)) sont décidées en fonction des seuils d'intervention, du stade mais également de la météo à venir. Malheureusement, les températures de la semaine vont ralentir la croissance des colza sans empêcher les dégâts sur les boutons. Un contrôle des colza inscrits dans le programme de réduction d'utilisation des PPh (extenso) est judicieux. Il est important de contrôler l'intérieur de la parcelle en frappant 10x5 plantes. La forte croissance des boutons latéraux permet de compenser les dégâts sur le bouton principal. En plus du nombre d'insecte, il est important de surveiller les dégâts. Ne renouvez la protection que si de nouveaux dégâts sur les boutons

Taille bouton	Stade	Seuil
>Pièce 2 Fr	53-56	(4 à) 6 mél./plante
Boutons latéraux visibles	57-59	(7 à) 10 mél./plante

sont visibles. Les méligrèthes nouvellement arrivés doivent ou entrer en contact avec le produit avant d'en subire les conséquences. L'ACETAMIPRIDE provoque une perte d'appétence et la mortalité ne suit que quelques temps après.



Spinosad (Audienz, Elvis)	Effet par ingestion donc peu d'effet choc mais bonne persistance au dosage homologué.
Etofenprox (Blocker)	Bon effet choc mais persistance réduite à $>20^{\circ}\text{C}$. A privilégier pour un effet combiné charançons et méligrèthes.
Acétamipride (Gaselle SG, Oryx Pro, Pistol)	Nécessite des températures douces ($> 15^{\circ}\text{C}$) mais effet relativement court. Préférer le dosage élevé lors de forte pression de méligrèthes.

Seul Blocker est soumis à [autorisation](#).

- Si vos parcelles sont à plus de 8 cm, il est préférable d'arrêter le déprimage pour éviter de se faire dépasser.
- Au-delà de 18 cm, il est préférable d'exclure la parcelle dans le premier tour de pâture afin de la laisser pour la fauche et revenir dessus pour la 2ème utilisation lorsque les besoins en surface de pâture augmentent (notamment en début d'été).

L'herbomètre est l'outil le plus objectif pour effectuer des mesures de hauteur d'herbe. Comment procéder :

- Environ 40 mesures par ha
- Effectuer des zig-zags sur la parcelle
- Une fois par semaine
- Suivre toujours le même parcours

Si vous ne disposez pas d'herbomètre, vous pouvez également utiliser des repères visuels pour estimer la hauteur d'herbe (cf. illustration).



Rappel de base du déprimage :

- Pourquoi ? Favoriser le tallage des graminées et l'accès à la lumière des légumineuses ;
- Quand ? Dès que 300°C atteint pour éviter le gaspillage d'herbe sur pied. **Si la portance des sols est bonne, commencer avant le départ de végétation, dès les 200 à 250°C atteints.**
- Comment ? La hauteur d'herbe en entrée a peu d'importance ; contrairement à la hauteur de sortie qui doit être courte, entre 4 et 5 cm (hauteur du talon).

En cas de faible portance, accélérer la rotation des animaux sur les parcelles (quelques heures/j ou

quelques jours) et commencer par les animaux les plus légers (génisses).

Durant le déprimage, on peut travailler sur de grandes parcelles et diviser en parcs plus petits lors du premier tour de pâture.

Rappels de base pour démarrer un pâturage tournant

- Découper sa surface en paddocks équivalents
- 1 are par vache au printemps et possibilité d'agrandir les paddocks l'été
- Temps de repos de 21 à 25 jours avant le retour sur une parcelle
- Max 200m de distance pour les points d'eau + stabiliser la zone pour éviter les bourbiers

Si les surfaces ne sont pas encore bien ressuyées, vous pouvez aller écouter le podcast sur la gestion du pâturage en conditions humides en scannant le QR code.



Minéraux

L'herbe est riche en phosphore et calcium, mais pauvre en certains oligo-éléments. Lors de la mise à l'herbe, ne pas négliger les apports de sel, magnésium, sélénium et iodé. Pensez de mettre à disposition un bloc à lécher et veillez à ce que tous les animaux en consomment suffisamment.

Céréales (dérive et eaux de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
<u>Dérive eau</u>	E20m	H	2,4-D Plus, Biplay SX, Concert SX, Constar, Refine Extra SX, Trinity, Zwei-4D dicopur, Zwei-4D Flüssig
		F	Caramba, Comfort, Elatus Era, Input, Pronto Plus, Prosaro Plus, Sirocco
		I	Gazelle 120 FL, Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	I	Aligator, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar
	E100m	I	Cypermethrine
<u>Dérive biotopes</u>	B3m	H	Agiliti, Atlantis Flex, Basagran SG, Cleave, Effican SG, Husar Plus, Kusak SG, Monitor, Othello, Pedian SG, Starane Max
	B6m	H	Archipel, Ariane C, Atlantis Star, Axial One, Biathlon 4D, Capri Twin, Cerelex, Florasustar, Globus, Othello Star, Pacifica Plus (0.2 kg/ha), Pixxaro EC, Primus, Refine Extra SX, Sprinter, Starane XL
	B20m	H	Ally Power, Ally SX < 25 g/ha, Biplay SX, Concert SX, Constar, Express Max SX, Express SX (45 g/ha), Finy < 25 g/ha, Pacifica Plus (>0.2 kg/ha)
	B50m		Ally SX > 25 g/ha, Express SX (>45 g/ha), Finy >25 g/ha
<u>Dérive installations publiques</u>	P3m	H	2,4-D Plus, Zwei-4D dicopur, Zwei-4D flüssig
		F	Bion
	P6m	H	Exelor, MCPP Combi, Plüsstar
	P20m	H	Duplosan KV Combi
PI PI —— PI 8	1 pt	H	2,4-D Plus, Antilope (0.4 l/ha), Araldo (0.4 l/ha), Artist (0.5 – 0.9 kg/ha), Biplay SX, Boxer,

		Carmina 640, Condoral SC, Dancor 70 WG, Defi, Duplosan KV Combi, Exelor, Falkon, Golaprex Basic, Herold Flex (<1 l/ha), Herold SC (0.4 l/ha), MCPP Combi, Miranda (0.4 l/ha), Monitor, Oxidia, Pacifica Plus, Plüsstar, Roxy EC, Sencor SC, Tarak, Trinity, Zepter, Zwei-4D dicopur, Zwei-4D Flüssig
	F	Absolut, Adexar Top, Aviator Xpro, Bogard, Bronco Top, Comfort (0.75 l/ha), Difcor 250 SC, Elatus Era, Fandango, Input (0.75 l/ha), Kantik, Lumino, Pandora, Pronto Plus, Prosaro Plus (0.75 l/ha), Sico, Slick, Unix
	I	Aligator, Cypermethrine, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar, Pirimicarb 50 WG, Pirimor
2 pts	H	Antilope (0.6 l/ha), Aduka, Araldo (0.6 l/ha), Constar, Herold Flex (1 l/ha), Herold SC (0.6 l/ha), Malibu, Miranda (0.6 l/ha), Naceto, Refine Extra SX,
	F	Comfort (1.25 l/ha), Input (1.25 l/ha), Pronto Plus, Prosaro Plus (1.25 l/ha)
3 pts	H	Concert SX

Céréales (eaux souterraines)

Produits interdits ou à éviter		
<u>Zones de source S2 ou S3 ou Zu</u>	H	Avacco, Avero, Avoxa, Axial One, Basagran SG, Biathlon 4D, Concert SX, Constar, Derux, Effican SG, Falkon, Grant, Kusak SG, Pedian SG, Refine Extra SX
	F	Amistar, Globaztar SC
<u>Restriction quantité</u>	H	Bentazone (0.96 kg/2 ans): Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG Thifensulfuron (1 fois/3 ans) : Concert SX, Constar, Refine Extra SX Sulfosulfuron (1 fois/3 ans) : Monitor
	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint
<u>Restriction zone karstique</u>	H	Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG

Colza (dérive et eau de surface)

<u>Dérive</u>	E20m	H	Brasan Duo, Colzaphen, Rodino ready, Successor 600,
		F	Caramba, Sirocco
		I	Gazelle 120 FL, Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	I	Aligator (<0.3 l/ha), Decis Protech (<0.3 l/ha), Deltaphar (<0.3 l/ha), Deltastar (<0.3 l/ha)
	E100m	I	Aligator (> 0.3 l/ha), Blocker, Cypermethrine, Decis Protech (> 0.5l/ha), Deltaphar (> 0.3 l/ha), Deltastar (> 0.3 l/ha)
<u>Dérive biotopes</u>	B3m	H	Herbasan, Pyridate 45 WP
	B6m	H	Select max 0.5 l/ha
	B20m	H	Select > 0.5 l/ha
<u>Dérive installations publiques</u>	P3m	H	Herbasan, Pyridate 45 WP, Rapper
<u>Ruisseau</u>	1 pt	H	Brasan Duo, Colzaphen, Rodino ready, Successor 600
		F	Bogard, Caryx, Difcor 250 SC, Lumino, Sico, Slick, Tilmor
		I	Aligator, Blocker, Cypermethrine, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar, Gazelle SG, Oryx Pro, Pirimicarb 50 WG, Pirimor, Pistol

Colza (eaux souterraine)

Produits interdits ou à éviter		
<u>Zones de source S2 ou S3 ou Zu</u>	H	Braudio, Brasan Duo, Colzaphen, Effigo, Rodino ready, Select, Solanis, Successor 600, Tanaris, Zeppelin
	F	Amistar, Globaztar SC

Restriction quantité	H	Pethoxamide (1 fois/2 ans): Brasan Duo, Colzaphen, Rodino ready, Successor 600 Quinmérac (1 fois/2ans): Braudio , Solanis, Tanaris, Zeppelin
	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint

Pois protéagineux (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
<u>Dérive</u>	E20m	H	Bandur, Baso, Brasan Duo, Chanon, Colzaphen, Dacthal SC, Laguna, Rodino ready, Successor 600
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	I	Aligator (max 0.3 l/ha), Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha)
	E100m	I	Cypermethrine
<u>Dérive biotopes</u>	B3m	H	Basagran SG, Efficane SG, Kusak SG, Pedian SG
	B6m	H	Select (0.5 l/ha)
	B20m	H	Select (>0.5 l/ha)
		I	Affirm, Atac, Rapid
<u>Ruisseaulement</u>	1 pt	H	Brasan Duo, Colzaphen, Rodino ready, Successor 600
		I	Affirm, Aligator (max 0.3 l/ha), Atac, Cypermethrine, Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha), Pirimicarb 50 WG, Pirimor, Rapid
	2 pts	H	Bandur (1 l/ha), Baso (1 l/ha), Chanon (1 l/ha), Dacthal SC (1 l/ha), Laguna (1 l/ha)
	3 pts	H	Bandur (2 l/ha), Baso (2 l/ha), Chanon (2 l/ha), Dacthal SC (2 l/ha), Laguna (2 l/ha)
	4 pts	H	Bandur (3 l/ha), Baso (3 l/ha), Chanon (3 l/ha), Dacthal SC (3 l/ha), Laguna (3 l/ha)

Pois protéagineux (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter			
<u>Zones de source</u> <u>S2 ou S3 ou Zu</u>	H	Basagran SG, Brasan Duo, Colzaphen, Efficane SG, Kusak SG, Pedian SG, Rodino ready, Select, Successor 600	
	F	Amistar, Globaztar SC	
<u>Restriction quantité</u>	H	Bentazone (0.96 kg/2 ans): Basagran SG, Efficane SG, Kusak SG, Pedian SG Pethoxamide (1 fois/2 ans): Brasan Duo, Colzaphen, Rodino ready, Successor 600	
	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint	
<u>Restriction zone karstique</u>	H	Basagran SG, Efficane SG, Kusak SG, Pedian SG	

Féverole (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
<u>Dérive</u>	E20m	H	Bandur, Baso, Chanon, Dacthal SC, Laguna
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Techno 10 CS
	E50m	I	Aligator (max 0.3 l/ha), Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha)
	E100m	I	Cypermethrine
<u>Ruisseaulement</u>	1 pt	H	-
		I	Cypermethrine, Pirimicarb 50 WG, Pirimor,
	3 pts	H	Bandur (2 l/ha), Baso (2 l/ha), Chanon (2 l/ha), Dacthal SC (2 l/ha), Laguna (2 l/ha)
	4 pts	H	Bandur (3 l/ha), Baso (3 l/ha), Chanon (3 l/ha), Dacthal SC (3 l/ha), Laguna (3 l/ha)

Féverole (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter			
Restriction quantité	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint	

Lupin (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
<u>Dérive</u>	E20m	H	Bandur
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Techno 10 CS
	E100m	I	Cypermethrine
<u>Ruisseaulement</u>	1 pt	H	Boxer, Défi, Golaprex Basic, Oxidia, Roxy EC
		I	Cypermethrine, Pirimicarb 50 WG, Pirimor,
	2 pts	H	Bandur (1 l/ha)
	3 pts	H	Bandur (2 l/ha)

Lupin (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter			
<u>Zones de source</u> <u>S2 ou S3 ou Zu</u>	H	-	
	F	Amistar, Globaztar SC	
Restriction quantité	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint	